

Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

# PRODUIT: Exsensa Pâte Complet

Identification produit				
Code article:	304803			
Description:	Adjuvant de panification			
Application:	Pour la préparation de toutes sortes de pains			
Dosage <sup>a</sup> :	1 – 3 % sur le poids de la farine			
Propriétés physiques:	Pâte			

#### Conditionnement

Emballage:	Seau de P.E.
Volume/ poids:	25 kg
DLUO:	6 mois à partir de la date de fabrication
Conditions de stockage :	En emballage fermé, dans un endroit sec et frais

### **Ingrédients**

Huile et matière grasse végétale (palme, colza), sucre, émulsifiant: E471, E482, farine de soja, arome(vanille, beurre), farine de blé, enzymes, agent de traitement de farine: E300, colorant: E160b

formations Nu	tritionnelles	% <sup>b</sup>		
Matières sèches:		98,8		
Matiàres grasses	Animales:	0		
Matières grasses:	Végétales:	61,5		
	Dont saturées:	24,7		
	Dont mono-insaturées:	27,5		
	Dont polyinsaturées:	9,3		
	Dont acides gras trans:	0,2		
Glucides:		32,7		
	Dont sucres:	31,5		
	Dont polyols:	0		
	Dont amidon (autres glucides):	1,2		
Fibres:		1,5		
	Dont inuline:	0		
Protéines:	Animales:	0		
	Végétales:	2,9		
Sel (calculé sur la quantité totale de sodium) Acides organiques:		0		
		0		
Sodium (mg/100g):		6,0		
nergie pour 100 g		2956 kJ	704 kcal	

Code document: Révision: 3 Page 1 sur 4
PDS- AB Mauri BeFr 0304803-3 Date: 27-10-2016

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Le dosage exacte dépend de l'application, la recette, la méthode et des conditions de travail. Pour cette raison, le dosage doit être déterminé par un test de panification.

b Valeurs calculées sur la base des données matières premières.



Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

## PRODUIT: Exsensa Pâte Complet

ller	gènes UE	
1	Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales contenant du gluten ie: froment, seigle, orge, avoine, blé (épeautre et blé de khorasan compris) et leurs variétés hybrides)	+
2	Crustacés et produits à base de crustacés	1
3	Œufs et produits à base d'œufs	-
4	Poissons et produits à base de poissons	1
5	Arachides et produits à base d'arachides	1
6	Soja et produits à base de soja	+
7	Lait et produits laitiers contenant du lactose	-
8	Fruits à coque et produits dérivés (ie: amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix de para, pistaches, noix de macadamia et du queensland)	1
9	Céleri et produits à base de céleri	1
10	Moutarde et produits à base de moutarde	1
11	Graines de sésame et produits à base de sésame	1
12	Sulfites et dioxides de souffre (E220-E228) > 10 mg/kg ou 10 mg/l	-
13	Lupin et produits à base de lupin	1
14	Mollusques et produits à base de mollusques	1

- + Le produit contient l'allergène de manière intentionnelle.
- Le produit ne contient pas l'allergène mais l'allergène peut être présent par contamination croisée.
- 1 Allergène non présent sur le site.

Code document: PDS- AB Mauri BeFr 0304803-3 Page 2 sur 4

Révision: 3

Date: 27-10-2016



Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

### PRODUIT: Exsensa Pâte Complet

#### Non OGM / Informations OGM

### Déclaration d'ingrédients génétiquement modifiés:

AB Mauri Belgium N.V. a pris acte des règlements publiés au journal officiel de la communauté européenne:

- 1. REGLEMENT N° 1829/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 22 Septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
- 2. REGLEMENT Nº 1830/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 22 Septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifies et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, produits à partir d'organismes génétiquement modifiés et la directive d'amendement 2001/18/CE

Et leurs conséquences.

Concernant le produit mentionné dans cette fiche technique, nous pouvons vous informer que conformément à la législation:

- Il contient moins de 0.9% de matières premières OGM provenant d'OGM autorisés et moins de 0.5% de matières premières OGM non autorisées qui ont reçu un avis favorable;
- Il peut contenir des enzymes (cf. liste d'ingrédients) issues de source OGM, mais cette matière première est exempte de déclaration selon la règlementation OGM mentionnée ci-dessus<sup>1,2</sup>;
- Tous les autres ingrédients sont issus de matières premières conventionnelles;
- Le produit fini de l'utilisateur (du produit tel qu'il est mentionné dans cette fiche technique) n'est pas soumis à la règlementation sur l'étiquetage.

Code document: PDS- AB Mauri BeFr 0304803-3 Page 3 sur 4

Révision: 3

Date: 27-10-2016



Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

# PRODUIT: Exsensa Pâte Complet

		Formulation	on produit		
Matières premières		%	Pays d'origine		
			Règlement (EU) 1169/2011	Informations additionnelles sur l'origine géographique	
Huile et matière grasse végétale (palme, colza)	÷	50 – 55	Pays-Bas	Malaisie, Indonésie, France, Allemagne, Hongrie	
Sucre	:	30 – 35	Pays-Bas, Royaume-Uni		
Emulsifiant: E471 , E482		8 – 9	Danemark, Malaisie		
Farine de soja		7 – 8	Pays-Bas, Royaume-Uni	Canada	
Arome: (vanille, beurre)		< 1	Pays-Bas, Italie		
Farine de blé		< 1	Pays-Bas		
Enzymes	:	< 1	Pays-Bas	Pays-Bas, Danemark, France	
Agent de traitement de farine: E300	:	< 1	Chine		
Colorant: E160b	:	< 1	Belgique	Royaume-Uni	
	:				
	:				

Les informations ci-dessus sont fournies pour permettre la déclaration d'étiquetage quantitative et d'origine des ingrédients présents dans vos produits.

Veillez s'il vous plait à traiter ces données avec confidentialité.

Code document: PDS- AB Mauri BeFr 0304803-3 Révision: 3 Date: 27-10-2016 Page 4 sur 4